

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre,
Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 15 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Thomas CHABOUD, Nadine CHABOUD, Claire COHENNY, Anthony MAHE, Carlos MARTINS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

EXCUSES : Jocelyn BAZUS, Dominique BARRAT

POUVOIR : Jocelyn BAZUS a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON,
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY

SECRETAIRE : Bernard COLLET-BEILLON

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente ensuite des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- La Cérémonie de présentation des Vœux du Maire à la population se tiendra samedi 8 janvier 2022 à 18h à l'espace Versoud salle La Cime.
- L'ancien centre de loisirs sera mis à la disposition des associations pour du stockage de matériels et/ou des réunions, une fois que les instances auront répondu favorablement à la modification de catégorie dudit bâtiment.
- Au cimetière, il a été constaté le vol de jardinières (en pierre, en fonte, en émail, etc.).
- Pour les vacances scolaires de Toussaint, deux mini-jobs ont été recrutés. Ils assureront renfort et assistance auprès du service technique communal ainsi qu'une aide aux familles pour la dépose des fleurs au cimetière.
- Le Centre de Cotagon a le projet de créer un hôtel-restaurant d'application.

Arrivée de Véronique MAYEUX à 19h45.

- Le Crédit Agricole a été interpellé sur le devenir de l'Agence de St Geoire en Valdaine lors du Congrès du Maire qui s'est tenu en octobre 2021. Une inquiétude profonde sur la fermeture envisagée et le service de proximité qui n'est plus. Le Distributeur Automatique de Billets (DAB) ne serait pas suffisamment rentable.
- La saison piscine se clôt avec un bilan financier négatif à hauteur de 28 432,10 €, contre 24 855,75 € en 2020. Pour rappel, le mauvais temps ainsi que l'obligation du passe sanitaire n'ont pas permis une réussite de la saison.
- Le Centre Communal d'Action Sociale de St Geoire en Valdaine distribuera à compter du 6 décembre les traditionnels colis de fin d'année aux habitants âgées de plus de 75 ans. Scholastique Dugueyt présentera aux résidents de la Résidence Autonomie le 6 novembre, la conférence qu'elle a tenu lors des Journées Européennes du Patrimoine.
- L'association du Tennis Club propose des stages les mercredis matin des vacances scolaires. Les terrains sont accessibles au moyen d'une carte passe.
- Le 30 octobre, les vétérans du foot proposent une vente de boudins à la chaudière.

- Le 7 novembre, ce sont les Aînés Ruraux qui proposent une vente de boudins à la chaudière.
- La traditionnelle Foire aux Vins aura lieu le week-end du 20 et 21 novembre.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

○ Désignation d'un représentant au sein de la CLECT du Pays Voironnais

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts prévoit qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ».

Suite au renouvellement des instances municipales, le Pays Voironnais a acté la création de la nouvelle CLECT et fixé sa composition lors du conseil communautaire du 29 septembre 2020 (délibération n° 2020_220).

Sa composition a été fixée à 38 membres, sur le modèle de la commission ressources et moyens :

- 3 pour Voiron et Voreppe,
- 2 pour Moirans, Coublevie et La Buisse,
- Un membre pour chacune des autres communes.

Il est proposé à l'assemblée de désigner Madame Nathalie BEAUFORT comme membre de la CLECT pour la durée du mandat des élus membres de la Commission Ressources et Moyens du Pays Voironnais.

Décision : adopté à l'unanimité

• Désignation d'un référent ambroisie

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

✓ Finances

✓ TE38 – adhésion au groupement de fourniture d'électricité

Le Territoire Energie de l'Isère propose à la commune de St Geoire en Valdaine d'adhérer au groupement de commande pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Les intérêts sont d'optimiser les prix de fournitures et de bénéficier d'une expertise technique, juridique et financière.

Une convention constitutive du groupement de commande sera signée entre le TE 38 et la commune. Cette adhésion sera valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2022.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Décision Modificative n° 2

CREDITS A OUVRIR

Investissement - Dépenses

c/2158 – 13	Mobilier urbain	1 000 €
c/2315 – 30	Ecole élémentaire	10 000 €
c/2158 – 32	Piscine	3 000 €
c/2315 – 32	Piscine	900 €
c/2031 – 96	PLU	5 000 €
c/2158 – 10004	Matériel technique	1 000 €
c/2313 – 110	Rénovation énergétique	102 080 €
c/ 2315 – 11	Voirie communale	- 36 000 €
c/ 2313 – 22	Espace Versoud	- 3 000 €

c/2313 – 57	Auberge du VA	- 5 000 €
c/020 – 020	Dépenses imprévues	- 20 200 €

Total Crédits à Ouvrir	12 500,00 €
-------------------------------	--------------------

CREDITS A REDUIRE

Investissement - Recettes

c/1322 – 11	Voirie communale	13 000 €
c/13241 – 13	Mobilier urbain	1 000 €
c/13241 – 36	Cimetière	13 000 €
c/1321 – 110	Rénovation énergétique	46 280 €
c/1323 - 11	Voirie Communale	- 13 000 €
c/1322 – 77	Ecole maternelle	- 1 500 €

Total Crédits à Réduire	- 12 500,00 €
--------------------------------	----------------------

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Mise en vente de mobilier*

En 2016, la commune a mis en accessibilité le bâtiment « Espace Versoud » et plus particulièrement la salle « La Fôret ». Le mobilier de la salle a été entièrement remplacé pour laisser place à du matériel plus maniable, léger et stocké sur des chariots qui permet leur déplacement.

Le mobilier ancien est depuis cette rénovation stocké et inutilisé.

Il est proposé à l'assemblée de le mettre en vente au profit du Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Projet de crèche intercommunale : programmiste*

Les communes du bassin de vie de la Valdaine, composé de St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Massieu, St Bueil, Merlas, Velanne et Voissant, ont décidé, lors du Conseil Enfance Jeunesse qui s'est tenu le 22 septembre 2021, de solliciter, dans le cadre du projet de crèche intercommunale, l'aide d'un programmiste.

Ce dernier aura pour mission de conduire la réflexion, le choix du site et le dimensionnement le projet. Une maîtrise d'ouvrage permettra d'assurer l'établissement de la faisabilité, la programmation architecturale, environnementale, technique et fonctionnelle du projet puis pour consulter une équipe de maîtrise d'œuvre et analyser les études de conception jusqu'en phase Avant-Projet Sommaire (APS).

L'étude est composée d'une tranche ferme et de trois tranches optionnelles. La tranche ferme comprend : la faisabilité, les scénarios ainsi que la programmation architecturale et technique.

Les tranches optionnelles correspondent à : consultation de prestataires intellectuels-études préalables (option 1), consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (option 2) et suivi des études-phases ESQ et APS (option 3).

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *CD38 : rénovation énergétique des bâtiments communaux*

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le concours du Département de l'Isère.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de notification	Taux
Etat DSIL	46 280 €	22/06/2021	50 %
Département de l'Isère	27 768 €		30 %
Autres financements publics			
Sous-total (total des subventions publiques)	74 048 €		80 %
Participation du demandeur : Autofinancement	18 512 €		20 %
TOTAL	92 560 €		100 %

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Ressources Humaines*

✓ *Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose au Conseil la création de l'emploi suivant :

- adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h) à compter du 18/10/2021

Décision : adopté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX - PROJETS

✓ *Droit de Préemption Urbain*

Le 15 décembre 2000, par délibération du Conseil Municipal, il a été institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) ou de future urbanisation (NA) de la commune. La délibération du 24 juin 2011 a approuvé le Plan Local d'Urbanisme et a transformé les zones NA en AU. La délibération du 13 janvier 2012 a institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et A Urbaniser (AU) du PLU. Le Tribunal Administratif de Grenoble, en date du 29 mai 2013, a annulé la délibération d'approbation du PLU du 24 juin 2011.

Le 27 juin 2013, par délibération du Conseil Municipal, le PLU a été approuvé. S'en est suivi deux modifications : simplifiée en date du 29 novembre 2013 et normale en date du 27 novembre 2014.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la modification du droit de préemption urbain de la commune pour une application aux zones U et AU du PLU approuvé le 27 juin 2013.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme*

Madame le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du 27 juin 2013, modifié par délibérations du 29 novembre 2013 et du 27 novembre 2014.

Madame le Maire présente les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des PLU et expose qu'il convient d'apporter des adaptations au PLU communal, plus particulièrement à l'Orientation d'Aménagement Programmée de St Paul.

En effet, des incohérences ont été constatées entre le règlement écrit et l'OAP de St Paul. Au vu des futurs projets : constructions de maisons individuelles et de l'Espace France Service, il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de valider la décision de Madame le Maire d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 153-45 et suivants du code de l'urbanisme ;
2. de donner autorisation à Madame le Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du PLU ;
3. de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la modification simplifiée de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-5 du code de l'urbanisme ;
4. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;
5. dit que le projet sera notifié aux personnes publiques associées conformément aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme ;
6. dit que le dossier sera mis à la disposition du public durant un mois dans les conditions définies à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Taxe d'Aménagement*

La Taxe d'Aménagement est appliquée depuis le 1^{er} mars 2012, en remplacement de la Taxe Locale Equipement (TLE). Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Par délibération du 27 novembre 2014, la commune a institué un taux de taxe d'aménagement à hauteur de 5% et a fixé des exonérations facultatives.

De plein droit, le taux de 1 % s'applique. Toutefois, la commune peut fixer librement un autre taux, dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 ainsi qu'un certain nombre d'exonérations (article L. 331-9).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.
- D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI prêts locatifs aidés d'intégration qui ne sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)

- D'exonérer partiellement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

La présente délibération est valable pour un an reconductible. Les taux et exonérations pourront être modifiés tous les ans, avant le 30 novembre.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Mise en vente d'un local communal*

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble, situé au 39 rue de Verdun, en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par Planet'Immo par courrier en date du 29 septembre 2021, pour la somme de 45 000 €,

Considérant que les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) sont en cours,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de St Geoire en Valdaine évalués par les agents immobiliers,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation et la transformation de ce local,

L'assemblée délibérante est donc appelée à valider la cession de cet immeuble communal.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Commission d'Urbanisme di 19 octobre 2021

CERTIFICATS D'URBANISME

Pour mémoire

CUb 038 386 21 20050 – réceptionné le 5 août 2021

Demandeur : Daily Promotion

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : constructibilité d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 203-204-205

Zonage : Ub

☞ **Instruction CAPV**

☞ **Avis favorable de la commission et de la CAPV**

Nouvelle demande

CUb 038 386 21 20056 – réceptionné 17 septembre 2021

Demandeur : Jean-François DUFFOUR

Adresse du terrain : Voie du Peyron

Objet : réfection totale de la toiture et aménagement partie de la grange en un bureau et une bibliothèque/salon

Section (s) / Parcelle (s) : AK 39

Zonage : N et Nhb2

☞ **Instruction CAPV**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 21 20060 – Réceptionné le 8 juillet 2021

Demandeur : Patrice Mortreuil

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : création d'une sortie sur la RD 82

Section (s) / Parcelle (s) : AN 74

Zonage : Ubb4

☞ **Instruction ABF : hors champ de visibilité – accord non obligatoire**

☞ **Accord tacite du 8 sept. 2021**

DP 038 386 21 20061 – Réceptionné le 20 août 2021

Demandeur : Elodie Aubert

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : muret de clôture – ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AS 266

Zonage : Nh

☞ **Instruction ABF : avis laissé à l'appréciation de la commune et de l'architecte conseil du CAUE (27.08.2021)**

☞ **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 21 20064 – Réceptionné le 8 septembre 2021

Demandeur : Frédéric Dyon

Adresse du terrain : rue Pasteur

Objet : Pose d'une fenêtre de toit et d'un vélux d'aération, changement des fenêtres et portes fenêtres du RDC et 1^{er} étage et création d'une pièce dans les combles existants

Section (s) / Parcelle (s) : AM 246

Zonage : Uab1

☞ **Instruction ABF : hors champs de visibilité**

☞ **Avis favorable de la commission**

Nouvelles demandes

DP 038 386 21 20065 – Réceptionné le 28 septembre 2021

Demandeur : Yves Marie Caron
Adresse du terrain : rue Pasteur
Objet : Mise en place d'un tirant métallique dans le mur sud et réalisation d'un enduit de façade Sud et façade Sud Ouest
Section (s) / Parcelle (s) : AM 18
Zonage : Uaa
🔗 **Instruction ABF : demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF**

DP 038 386 21 20066 – Récépissé le 28 septembre 2021

Demandeur : Mickaël Langlois
Adresse du terrain : Le Petit Consuoz
Objet : Division parcellaire en vue de construire
Section (s) / Parcelle (s) : AV 155 et 191
Zonage : Ne et Nea
🔗 **Instruction ABF**
🔗 **Consultation des réseaux**

DP 038 386 21 20067 – Récépissé le 20 septembre 2021

Demandeur : Commune de St Geoire en Valdaine
Adresse du terrain : route du Bourg
Objet : Remplacement des fenêtres du Bâtiment restauration scolaire (étage) et Bibliothèque – Préau – Sanitaire – Chaufferie (rez de Chaussée)
Section (s) / Parcelle (s) : AN 24
Zonage : Ua
🔗 **Instruction ABF**

DP 038 386 21 20068 – Récépissé le 30 septembre 2021

Demandeur : Bruno BOLOGNA
Adresse du terrain Champet
Objet : Extension de la résidence principale
Section (s) / Parcelle (s) : AL 70
Zonage : Nha et Nhab2
🔗 **Avis favorable de la commission**

DP 038 386 21 20069 – Récépissé le 07 octobre 2021

Demandeur : Julien BRUNJAIL
Adresse du terrain : 590 Route de St Sulpice
Objet : Plan clôture parcelle
Section (s) / Parcelle (s) : AW 388 et 389
Zonage : Ub
🔗 **Instruction ABF**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 21 20003 – Récépissé le 27 mai 2021

Demandeur : Thomas CARVAS et Laurie LABAT
Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine II (lotissement dont les règles sont caduques)
Objet : construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AL 520, 511, 530
Zonage : Ubb1
🔗 **Permis de construire tacite au 27 juillet 2021**

PC 038 386 21 20004 – Récépissé le 28 mai 2021

Demandeur : Ferdi AKTAS
Adresse du terrain : Les Hauts de la Falanchère (lotissement Plurimmo en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle lot 3
Section (s) / Parcelle (s) : AW 414
Zonage : Ub
🔗 **Permis de construire tacite au 28 août 2021**

PC 038 386 21 20005 – Récépissé le 16 juin 2021

Demandeur : David CONDINA

Adresse du terrain : Les Hauts de Champ Morel (lotissement en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle lot 3
Section (s) / Parcelle (s) : AL 572
Zonage : Ubb1
🔗 **Permis de construire tacite au 16 août 2021**

PC 038 386 21 20006 – Récépissé le 22 juin 2021

Demandeur : Théo MERLIN
Adresse du terrain : Champ Morel
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AL 551 et 544
Zonage : Ubb1 et Ubb2
🔗 **Permis de construire tacite au 22 août 2021**

PC 038 386 21 20007 – Récépissé le 24 juin 2021

Demandeur : Guillaume Tonini et Amélie Millon
Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AL 531
Zonage : Ubb1
🔗 **Permis de construire tacite au 24 août 2021**

PC 038 386 21 20008 – Récépissé le 5 juillet 2021

Demandeur : Noémie Rorive et Arnaud Krawiec
Adresse du terrain : Les Hauts de la Fallanchère – (lotissement en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AW 416
Zonage : Ub
🔗 **Arrêté de refus du 28.09.2021**

PC 038 386 21 20001-M01 – Récépissé le 12 juillet 2021

Demandeur : Pascal Bédjannin
Adresse du terrain : Le Roulet
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AN 244
Zonage : Ub et Ubb1
🔗 **Instruction CAPV et ABF**
🔗 **Permis de construire tacite au 12 octobre 2021**

PC 038 386 21 20009 – Récépissé le 15 juillet 2021

Demandeur : Mario GRISAFFI et Christine HOSTACHY
Adresse du terrain : : Les Hauts de Champ Morel – (lotissement en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle – lot 4
Section (s) / Parcelle (s) : AL 575
Zonage : Ubb1
🔗 **Arrêté de refus du 14.09.2021**

PC 038 386 21 20010 – Récépissé le 29 juillet 2021

Demandeur : SCCV Le Clos du Moulin - Pascal Picard
Adresse du terrain : : Saint Paul
Objet : Construction de 22 logements
Section (s) / Parcelle (s) : AL 407
Zonage : Auab4
🔗 **Instruction en cours CAPV et ABF**

PC 038 386 21 20011 – Récépissé le 30 juillet 2021

Demandeur : Youness NEDJI et Anissa DAOUD
Adresse du terrain : : Les Hauts de la Falanchère – (lotissement en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle (lot 8)
Section (s) / Parcelle (s) : AL 407
Zonage : Ub
🔗 **Instruction en cours CAPV et ABF**

Nouvelles demandes

PC 038 386 21 20012 – Récépissé le 23 septembre 2021

Demandeur : Marine et Loic Frachet
Adresse du terrain : : Les Hauts de la Falanchère – (lotissement en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle (lot 7)
Section (s) / Parcelle (s) : AW 418
Zonage : Ub
🔗 **Instruction CAPV et ABF en cours**

PC 038 386 21 20013 – Récépissé le 06 octobre 2021

Demandeur : Kevin et Alexiane Giacalone
Adresse du terrain : : Les Hauts de la Falanchère – (lotissement en cours)
Objet : Construction d'une maison individuelle (lot 2)
Section (s) / Parcelle (s) : AW 413
Zonage : Ub
🔗 **Instruction CAPV et ABF**

PERMIS D'AMENAGER

Pour mémoire

PA 038 386 21 20001 – Récépissé le 28 juillet 2021

Demandeur : SCCV Le Clos du Moulin - Pascal Picard
Adresse du terrain : Saint Paul
Objet : Lotissement « Le Clos du Moulin » - 2 lots (un lot à usage d'habitation / un lot à usage commercial)
Section (s) / Parcelle (s) : AL 407
Zonage : Auab4
🔗 **Instruction CAPV et ABF**

PA 038 386 21 20002 – Récépissé le 9 août 2021

Demandeur : SCI 2T3M
Adresse du terrain : route de St Sulpice
Objet : Lotissement « Le Clos Verger » - 4 lots
Section (s) / Parcelle (s) : AW 398 – AW 399 – AW 401
Zonage : Ub
🔗 **Instruction CAPV et ABF en cours**

Nouvelles demandes

PA 038 386 21 20003 – Récépissé le 7 octobre 2021

Demandeur : Altitudes VRD – Claude Guiboud-Ribaud
Adresse du terrain : Impasse des Vignes, Le Roulet
Objet : Détachement de deux lots à bâtir – division parcellaire
Section (s) / Parcelle (s) : AS 214 et 237
Zonage : Ub – périmètre des jardins de Longpra
🔗 **Instruction CAPV et ABF en cours**

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Un questionnaire sur les rythmes scolaires a été diffusé à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires. 87 réponses pour l'école élémentaire (sur 109 distribués) et 69 pour l'école maternelle (sur 82 distribués). Les avis sont très partagés sur la poursuite des rythmes scolaires actuels et le maintien de l'école sur quatre jours et demis.

La décision finale sera prise lors des prochains conseils d'école qui auront lieu en novembre.

- Le 15 octobre s'est tenu dans le hall de la Mairie, le vernissage des toiles réalisées par des pensionnaires du Centre de Cotagon et un plasticien de l'association Canopé. L'exposition est visible jusqu'au 20 novembre.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Commission Economique qui s'est tenue le 5 octobre au Pays Voironnais :

- Présentation du bilan de la saison touristique : la fréquentation est plutôt locale.
- Renouvellement du fond innovant sur les métiers de la mécanique, de la métallerie et de la serrurerie ; métiers qui sont en perte.
- Validation de la participation au salon de l'escalade.
- Le marché de Noël est renouvelé sur la zone de Centr'Alpes et sera réservé aux familles des personnes travaillant sur ce secteur.